

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio : 2025-005

Séance du 17 février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 février 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien - M. LOURADOUR Vincent – Mme THOMAS Alexandra.

Absent : M. THOMAS Patrice

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : ACCEPTATION DE DONs – ACHAT D'UNE CLOCHE**2025-01-05**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code civil,
VU l'offre de don présentée par M. Frédéric FARGEIX,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste à financer l'achat d'une cloche pour l'église Saint-Pierre-es-Liens de LAROCHE-PRES-FEYT,
CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Je demande au Conseil Municipal de délibérer afin :

- D'accepter le don offert par M. Frédéric FARGEIX d'un montant de 16 552.80 €,
- D'exprimer sa profonde gratitude à M. Frédéric FARGEIX pour sa générosité envers la commune.
- D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de réception de l'AR: 25/02/2025
019-211910807-20250105-DE
A G E D I

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception
de la sous-préfecture,**

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 17 février 2025.



Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025

Date de reception de l'AR: 25/02/2025

019-211910807-20250105-DE

AGEDI